

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 28 août 2015

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 28 août 2015, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Sonia BAUDOUIN, Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Valérie FREMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Béatrice RIBES, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Jessica DEVÉ, Jean LETELLIER, Patrick LORET, Valérie RENOUF (procuration à Michel BOIVIN).

I. Élection du secrétaire

Charly SAUSSAYE a été élu secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du lundi 3 août 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

III. Examen d'un achat immobilier pour la sécurisation d'un carrefour au centre du bourg

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, informe le conseil municipal de la vente de la propriété de monsieur et madame Eugène COUBRUN, sise 9 rue de l'Église, pour la somme de 44 000 euros, frais d'acte non compris.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'exercer le droit de préemption urbain sur la totalité de la propriété dont l'acquisition répond à d'impérieuses raisons de sécurité publique, impliquant la démolition d'une partie de l'immeuble d'habitation et le réaménagement de la sortie de la rue de l'église, actuellement très dangereuse par manque de visibilité.
- charge le maire d'accomplir toutes formalités, de signer tous actes et de solliciter auprès du président de la communauté de communes une subvention de 20 000 € au titre de l'acquisition d'une maison en centre bourg pour l'implantation d'une activité commerciale et/ou d'un logement et une subvention de 15 000 € au titre de l'aide au petit patrimoine.

IV. Examen de la vente du logement de fonction des instituteurs

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, rappelle au conseil municipal sa décision de vendre le logement sis 1 rue de l'église (ancien logement des instituteurs), cadastré AP 342, pour une contenance de 447 m², et de confier à maître Hélène ALLIX-GIRARD la vente de ce bien. Il indique que monsieur et madame Gervais FATOUT ont fait une offre à 160 000 € nets vendeur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention (Raymond ROBIN), le conseil municipal :

- accepte la vente du bâtiment cadastré AP 342 à monsieur et madame Gervais FATOUT au prix de 160 000 € nets vendeur ;
- charge maître ALLIX-GIRARD, notaire de la commune, de procéder aux formalités nécessaires ;
- autorise le maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents concernant cette affaire.

Le maire informe le conseil municipal du souhait de monsieur et madame FATOUT d'acquérir la bande en herbe jouxtant l'habitation à l'est sur toute sa longueur. Le conseil municipal donne son accord et charge le maire-adjoint à l'urbanisme de la négociation avec les intéressés relative à l'arasement du mur clôturant leur propriété attenante.

V. Interdiction du stationnement des campings-cars et des caravanes sur l'espace sportif des Michaux

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, demande au conseil municipal d'interdire le stationnement des camping-cars et des caravanes sur l'espace sportif des Michaux comprenant un parking, un terrain d'honneur de foot, un terrain d'entraînement de foot, des terrains de jeux. Il exprime cette demande pour des raisons de préservation des installations sportives, de sécurité publique et de sécurité sanitaire. Le conseil municipal approuve cette demande à l'unanimité et charge le maire de prendre l'arrêté approprié.

VI. Fixation des prix de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2015/2016

Sylvie LAVILLE, maire-adjointe aux affaires scolaires, propose au conseil municipal le maintien des tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2015/2016 soit :

le matin	arrivée à partir de 7h30	1.80€
le soir (goûter compris)	départ avant 17h30	1.80€
	départ entre 17h30 et 18h30	2.80€

Tarifs en cas de soutien scolaire:

le soir (sans goûter)	départ avant 17h30	1.00€
	départ entre 17h30 et 18h30	2.00€

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 28 août 2015

VII. Fixation du prix des repas à la cantine pour l'année scolaire 2015/2016

Sylvie LAVILLE, maire-adjointe aux affaires scolaires, propose au conseil municipal de fixer le prix des repas à la cantine à 3.20€ au lieu de 3.15€ pour l'année scolaire 2015/2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe comme suit les prix des repas à la cantine pour l'année 2015/2016 :

- cantine scolaire : repas enfant : 3.20€ (au lieu de 3.15€)
- journées rencontre : le mardi : 4€ (sans changement) ; le mercredi : 5.20€ (sans changement)

VIII. Travaux de réfection sur le chemin d'Amour

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, rappelle au conseil municipal la nécessité de réparer le chemin d'Amour à hauteur de l'entrée des dépôts de Carrefour Market, l'étude estimative du coût des travaux de réparation (10 000 euros), la clé de répartition de la charge envisagée (8 000 euros pour Carrefour Market, 2 000 euros pour la commune). Il indique qu'après avoir consulté Carrefour Market sur ces travaux, il a reçu de la part de cette entreprise une proposition de financement intégral des travaux demandés par la commune et exposés dans le devis EUROVIA dont il donne lecture.

Après en avoir débattu, le conseil municipal accepte la proposition de Carrefour Market à l'unanimité.

IX. Questions diverses

1. Location terrain plage de Gonneville : changement de titulaire d'un bail

Le maire donne lecture de la lettre par laquelle madame Joëlle JEAN demande que le bail consenti pour le terrain communal de la plage de Gonneville soit établi à son nom, son mari étant décédé depuis plusieurs années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

charge le maire d'établir un avenant au bail consenti le 15 décembre 1994, au nom de madame Joëlle JEAN au lieu de Michel JEAN, les autres dispositions du contrat sans modification.

2. Remerciements

Le maire donne lecture d'une lettre de l'association pour le don du sang bénévole de la région de Coutances remerciant le conseil municipal de sa subvention annuelle.

3. Don d'une centaine de photographies blainvillaises

Le maire informe le conseil municipal du don de monsieur Claude ROCH de sa collection d'une centaine de photographies encadrées sur Blainville-sur-mer. Le conseil municipal adresse ses très vifs remerciements à monsieur Claude ROCH.

4. Repas des Anciens

Charly SAUSSAYE, conseiller municipal délégué à la vie associative, rappelle au conseil municipal le recours à des animateurs pour le repas des Anciens. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à inscrire une dépense d'animation d'un montant d'environ 500 euros. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

5. Invitation à une visite de Blainville-sur-mer à monsieur Philippe BAS, nouveau président du conseil départemental

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inviter monsieur Philippe BAS, nouveau président du conseil départemental, pour une réunion de travail et une visite de la commune. Le conseil municipal approuve cette demande à l'unanimité.

6. Fleurissement

Charly SAUSSAYE, conseiller municipal délégué, fait le point sur le concours de fleurissement 2015 à Blainville-sur-mer.

7. Lande musicale

Le maire informe le conseil municipal du succès du spectacle de la Lande musicale au manoir de Gonneville.

8. Camping de la Melette

Sylvie LAVILLE et Christian MONTQUIT font le point sur la fréquentation estivale globalement satisfaisante.

9. Curage des creux

Thierry MOURLON rappelle au conseil municipal l'actualité du curage des creux et présente un devis de la STEVE. Le conseil municipal donne son accord sur le devis, dont le montant s'élève à 1 600 €.

10. Eclairage public

Valérie FREMOND demande à ce que la question des horaires de l'éclairage public soit rediscutée à l'occasion du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.